

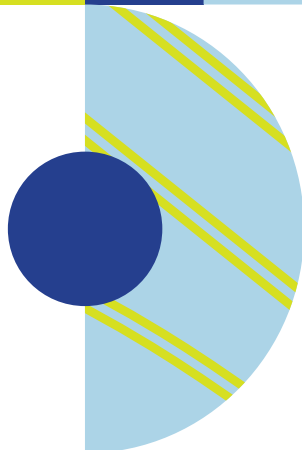


PAYSAGE



EMPLOYEURS DU PAYSAGE

La protection sociale de vos salariés à portée de main !



**AGRICA
PRÉVOYANCE**

Proches par nature, engagés à vos côtés

La bonne santé de votre entreprise passe aussi par celle de vos salariés !

Protégez vos salariés... une nécessité

Êtes-vous bien assuré ? La création d'entreprise rime souvent avec lourdeurs administratives. Assurer ses salariés est souvent la dernière des priorités... c'est pourtant une étape indispensable pour la pérennité d'une entreprise !

QU'EST-CE QUE LA PROTECTION SOCIALE ?

En bref... La protection sociale est l'ensemble des dispositifs d'accompagnement permettant à chaque salarié de faire face aux principaux aléas de la vie.



POURQUOI COUVRIR VOS SALARIÉS ?

Vos salariés constituent la force vitale de votre entreprise, il est important de les protéger !

Proposer aux salariés une protection sociale adaptée à leurs besoins est un engagement social important qui vous permet de :

1

Fidéliser vos collaborateurs

2

Remplir vos obligations légales et conventionnelles.

3

Bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux

Votre convention collective définit les risques à couvrir, le niveau de protection à apporter ainsi que le montant des cotisations.

Vous avez l'obligation de proposer à vos salariés une protection sociale complémentaire complète et conforme à votre convention collective.

Recommandée par les partenaires sociaux de votre branche depuis 2002, **la solution de protection sociale d'Agrica Prévoyance est conforme à vos obligations en tant qu'employeur.**

Pourquoi choisir **AGRICA PRÉVOYANCE** ?



Expert du monde agricole

Groupe de protection sociale complémentaire dédié au monde agricole, **AGRICA PRÉVOYANCE** assure aux entreprises et aux salariés des solutions et des services en matière de **retraite complémentaire, prévoyance, santé et épargne.**



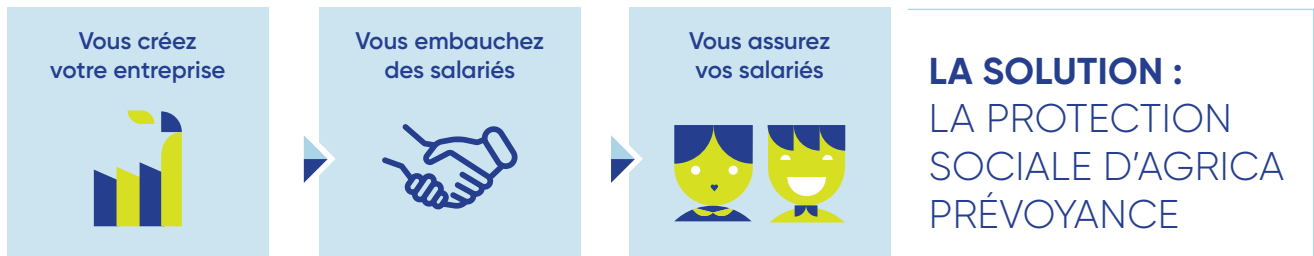
Spécialiste de la protection sociale des salariés du Paysage depuis plus de 15 ans

En choisissant **AGRICA PRÉVOYANCE**, groupe paritaire à but non lucratif, vous avez un interlocuteur **spécialiste de votre profession** et vous êtes certain(e) de bénéficier des meilleures garanties à un tarif calculé au plus juste !



Choisi par les partenaires sociaux de votre branche !

Pour vous permettre d'accéder à tous ces avantages dans **les meilleures conditions**, vos partenaires sociaux ont choisi **AGRICA PRÉVOYANCE** comme **seul assureur recommandé pour assurer la protection sociale** de vos salariés.



Une offre globale **adaptée aux besoins de chacun**

Quel que soit le statut de votre salarié, nous avons une solution à vous apporter pour assurer sa protection en toute sérénité.

Découvrez nos 2 offres différenciées pour vos salariés cadres (TAM et cadres) et non-cadres (ouvriers et employés)

	OFFRE NON-CADRES		
	OFFRE CADRES		
	SANTÉ	PRÉVOYANCE	ÉPARGNE
• Vos besoins	Compléter les remboursements de la Sécurité sociale	Faire face aux aléas de la vie	Faire profiter vos salariés d'un complément de retraite garanti à vie
• Notre offre	Remboursement total ou partiel des dépenses de santé sur 5 postes essentiels : <ul style="list-style-type: none"> soins courants hospitalisation optique dentaire aides auditives 	Vos salariés sont couverts en cas : <ul style="list-style-type: none"> d'arrêt de travail d'invalidité de décès du salarié de dépenses liées aux frais d'obsèques 	Dès l'affiliation de votre salarié, un compte individuel est ouvert à son nom : <ul style="list-style-type: none"> alimenté par les cotisations obligatoires versées par vous-même et votre salarié. complété par des versements individuels et facultatifs

Des services complémentaires avantageux



Des **prestations d'assistance** pour améliorer les conditions de séjour en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation de longue durée.



Un **réseau de soin optique** pour supprimer ou réduire le reste à charge tout en bénéficiant d'équipements de qualité à moindre frais auprès de nos opticiens partenaires du réseau Carte Blanche.



Le **degré élevé de solidarité dédié au Paysage** et une **politique d'action sociale engagée et solidaire**.

Une gestion pratique au quotidien



Affiliation automatique de vos salariés



Une **carte de tiers payant santé complémentaire** ainsi qu'un questionnaire de renseignement seront ensuite adressés à vos salariés.



Une question ?

une **plateforme téléphonique dédiée** et un **site Internet** consacré à la protection sociale de vos salariés. ➔



AGRICA VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

Experts des mondes agricole et agroalimentaire, nous sommes une structure paritaire et nous construisons, avec les partenaires sociaux et les entreprises, des dispositifs sur mesure pour les salariés.

Notre vocation : garantir une protection sociale solidaire et performante qui répond aux aléas de la vie personnelle et professionnelle de chacun.



POURQUOI CHOISIR UN ASSUREUR RECOMMANDÉ PAR VOS PARTENAIRES SOCIAUX ?

En choisissant AGRICA PRÉVOYANCE vous avez la certitude de bénéficier :

- d'un régime de protection sociale conforme à vos obligations en tant qu'employeur
- de garanties qui correspondent à vos besoins
- de services complémentaires
- de tarifs avantageux négociés au plus juste
- d'un accompagnement de qualité avec des démarches simplifiées

Comment nous rejoindre ?

NOTRE RÉSEAU COMMERCIAL SE TIENT À VOTRE DISPOSITION

Pour vous accompagner et vous proposer un diagnostic personnalisé. Prenez rendez-vous avec votre agence dont les coordonnées sont disponibles sur : masanteprev-paysage.org/un-conseiller-vous-repond



UNE QUESTION ? UN SITE ENTIÈREMENT DÉDIÉ AUX SALARIÉS DU PAYSAGE

Connectez-vous sur masanteprev-paysage.org vous y retrouverez :

- Toute l'information utile concernant votre accord
- L'ensemble de la documentation contractuelle
- Des services en ligne pour faciliter vos démarches

04 68 11 77 30



CONTACT PAYSAGE

ADHÉSION - AFFILIATION - PRESTATION

Un numéro unique et dédié à votre profession pour toutes vos questions. Retrouvez ce numéro sur votre carte AGRICA.

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (16h le vendredi) pour répondre à toutes vos questions sur la gestion de vos contrats.

AGRICA PRÉVOYANCE représente :

les Institutions de prévoyance : CPCEA (SIRET 784 411 134 00033), institutions de prévoyance régies par le code de la Sécurité sociale et **AGRI PRÉVOYANCE** (SIRET 423 959 295 00035), institution de prévoyance régie par le code rural et de la pêche maritime, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, Place de Budapest CS 92459 75 436 Paris Cedex 09 - Membres du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n°493 373 682) Siège social 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris - Tél : 01 71 21 00 00 - www.groupagric.com